

à perfectionner ses connaissances en anatomie, science qu'il envisageait avec raison comme la base principale sur laquelle on doit s'appuyer en pratiquant la médecine ou la chirurgie. Observateur profond, doué d'un génie vraiment chirurgical, il improvisa souvent un procédé opératoire en présence de la maladie qui s'offrait à lui; il a aussi inventé ou perfectionné un grand nombre d'instruments, dont il a, à la vérité, trop multiplié le nombre.

Voici l'énumération de ses œuvres :

I. „De gangrena et sphacelo, das ist vom heissen und kalten Brand, oder wie es etliche nennen S. Antonii und Martialis Feuer, desselben Unterschied, Ursache und Heilung, kurze Anzeigung aus Hippocrate, Galeno und andern fürnehmen Authoren zusammengetragen.“ Cologne 1593, in-8°.

II. „De ambustionibus, quae oleo et aqua fervidis, ferro candente, pulvere tormentario, fulmine et quavis alia materia ignita fiunt.“ Bâle 1607, in-8°.

III. „Observationum et curationum chirurgicarum centuria I.“ Bâle 1606, in-8°.

IV. „Observationum et curationum chirurgicarum centuria II.“ Bâle 1611, in-8°.

V. „De vulnere quaedam gravissimo et periculoso ictu sclopeti inflictio observatio et curatio singularis.“ Oppenheim 1614, in-8°.

VI. „Observationum et curationum chirurgicarum centuria III.“ Bâle 1614, in-8°.

VII. „Von geschossenen Wunden und derselben gründlichen Curen und Heilung.“ (Du traitement des plaies d'armes à feu.) Bâle 1615, in-8°.

VIII. „Reisekastenverzeichniss der Arzneyen und Instrumenten, mit welchen ein Wundarzt im Feldlager soll versehen sein.“ Bâle 1615, in-8°.

IX. „Observationum et curationum chirurgicarum centuria IV.“ Bâle 1619, in-4°.

X. „Kurze Beschreibung der Fürtrefflichkeit der Anatomie.“ Berne 1624, in-8°.

XI. „Lithotomiae vesicae, hoc est accurata descriptio calculi vesicae ejusdemque causae, et methodi, qua tam in feminis quam in viris sit extrahendus.“ Bâle 1628, in-4°.

XII. „Observationum et curationum chirurgicarum centuria V.“ Francfort 1627, in-4°.

XIII. „De conservanda valetudine, item de thermis Valesianis et acidulis Griesbachensis.“ Francfort 1629, in-4°.

XIV. „Observationum et curationum chirurgicarum centuria VI.“ Lyon 1641, in-4°.

La collection importante de ces six centuries d'observations a été traduite en français par Th. Bonnet, 1669, in-4°.

XV. „Von der Bräune.“ Stuttgard 1661, in-8°.

XVI. „Epistolarum ad amicos, eorumdemque ad ipsum centuria.“ Oppenheim 1619, in-4°.

XVII. „Opera omnia“, publié par les soins de J. Bayer. Francfort 1646, in-fol.

Lausanne. *Abel Roux* fils, de Lausanne, après avoir rempli les fonctions de médecin de la ville de Neuchâtel, du 2 août 1600 au 30 octobre 1602 (*Cornaz*, „Histoire médicale de Neuchâtel“; liste des docteurs à gage) revint exercer à Lausanne. Il fonctionna comme expert en 1605 à Lutry (voir chapitre „lèpre“).

Le Dr *Jean-Pierre d'Apples*, né le 8 septembre 1616, commence la famille médicale des d'Apples. *Jean-Pierre d'Apples*, fils du précédent, né le 22 juillet 1656, publie en 1674 : „Disputatio medicophysica, de oeconomia nutritionis in genere et de sanguine et chylo in specie.“ Il fut professeur de grec et de morale à l'Académie de Lausanne de 1703 à 1733. Sa dissertation inaugurale „De rabie canina“ est de 1676 (Lausanensis). Il publia, le 10 août 1727, les „Conseils pour prévenir et guérir la dysenterie“. Il eut deux fils, *Jean-Benjamin d'Apples* et *Jacob d'Apples* (voir XVIII^e siècle).

Nicolas Girard des Bergeries prit le grade de docteur à Montpellier. Il vécut dès lors quelque temps à Bâle, puis vint exercer son art à Lausanne tout en y occupant la chaire d'hébreu de 1613 à sa mort, arrivée le 5 juin 1642.

Son fils, *Jean-Jacob Girard des Bergeries*, docteur-médecin à Lausanne, fit présent en 1669 au conseil de ville de Neuchâtel de 64 exemplaires d'un traité contre la contagion de la peste. (Lausanne, 1668, in-8°. Dr *E. Cornaz*, „Bulletin de la Société neuchâteloise de Sc. natur.“, 1898, tome XXVI, page 143.)

Il succéda à son père en 1642 comme professeur d'hébreu. Outre son traité de la peste et ses œuvres historiques et philosophiques, il a publié : „L'apothicaire charitable“, Gen. in-8°, 1672; „Du gouvernement de la santé“, Gen. in-8°, 1673; „La harangue de la goutte à ses hôtes“. (Voir A. de Montet, Dict. I, p. 360.)

En 1617 arrive dans le Pays *Auberri* ou *Aubery*, médecin de *Friancourt*, Champagne.

Jean-Constant de Rebecque, né en 1635, mort en 1730, médecin et pharmacien à Lausanne, n'employait que des médicaments suisses (des simples). Il a écrit : „Essai de la pharmacopée des Suisses“. Berne 1709, in-12°; „Médecin, chirurgien et apothicaire charitable, avec un traité de la peste“. Lyon 1683, 3 vol. („Conservateur suisse“. Dict. de Montet).

En 1672, *Arthaud, Paul*, chirurgien.

En 1691, *Lacou*, chirurgien, réfugié.

En 1691, *Coupré La Pommarens*, soit *Coupri La Pommarens*, chirurgien, réfugié de Montignac en An-goumois.

En 1692, *Jean du Clerc*, médecin de Montpellier, originaire de Castres en Languedoc.

En 1695, *Pierre Rivalier*, médecin de Nîmes.

En 1695, *Charlot*, chirurgien, réfugié de Clairac en Guyenne.

En 1697, *Bacle*, chirurgien, réfugié de Brollez en Touraine.

En 1697, *Gerbaud*, chirurgien.

En 1698, *Boilton* (Boiton), chirurgien, de Maignis (France).

A côté des médecins et des chirurgiens se fau-filaient, comme toujours, les rebouteurs, les maiges et pis encore. Voici à ce sujet un petit trait assez piquant qui peint la situation. Le 5 juillet 1631, spectacle Jean Pécolet, ministre de Crissier, se présente devant le Conseil de la ville de Lausanne et se plaint de ce que, dans sa paroisse, l'exécuteur de la haute justice (le bourreau) ne cesse d'aller de maison en maison soigner les malades et débiter apparemment des remèdes plus que suspects. Chose curieuse, les hauts seigneurs du Conseil écoutent ces révélations sans trop s'émouvoir et déclarent même tout net „qu'il n'y a là occasion de se scabrer“. Dans des villes importantes, à Berne, à Bâle et ailleurs encore on s'accommode de semblable pratique. L'exécuteur sera toutefois invité à se comporter modestement.

En 1652, 12 août, le Conseil de Lausanne (tou-jours facile) donne au Sgr. Pierre Maffey, opérateur vénétien, l'autorisation de dresser un théâtre et d'y débiter durant un mois de l'orviétan et d'autres drogues, pourvu (il est vrai) qu'il ne fasse aucun excès. D'ail-leurs, les Docteurs et Médecins, accompagnés des Banderets de la Cité, de la Palud, et du secrétaire, devront faire épreuve du dit orviétan et fournir rap-port au Conseil.

Vevey. En 1600, un nommé *Aulbert*, médecin, est admis à pratiquer en ville. Comme pension il recevra 200 florins, un louage, un demi-char de vin, le tout à bien plaire. L'honorable docteur ne pourra sortir de la ville qu'avec la permission de MM. les bannerets et commandeurs.

A cette époque une femme demanda à pouvoir exercer l'art de guérir. On ne s'y oppose point „pourvu que le Châtelain et le Consistoire y consentent“ (*Alfred Cérésolle*, „Notes historiques sur la ville de Vevey“. Vevey, Laertscher 1890).

En 1614—1644, M. *Gamaliel de la Tour*, gradué docteur-médecin par la Faculté de Montpellier. Ancêtre de M^{me} de Warens, il s'intitule sur deux volumes, dont

il est l'auteur, et qui traitent de la guerre : „docteur ès-deux facultés de médecine et favori de Mars“ (*Martignier*, *Vevey*, p. 113).

Œuvres médicales. Thèse soutenue à Montpellier, le 26 mai 1615 : „Theses medicæ cardinabiliæ pro suprema Apollinari seu doctoratus laurea consequenda propositæ.“ Voir les autres ouvrages dans *Dict. A. de Montet*, vol. II, p. 38.

Son trisaïeul *Claude de la Tour* et son bisaïeul *Pierre de la Tour* sont nommés habituellement „alias Mayjor“, autrement dit mêge, médecin. Le petit-fils de Gamaliel, *Jean-Baptiste de la Tour*, qui fut le père de Madame de Warens, s'occupa aussi de l'art de guérir. C'est de lui que Madame de Warens hérita le goût de la fabrication des élixirs, des teintures, des baumes, des magistères dont parle Rousseau. („Confes-sions“, livre II.)

Pasche (Philippe) d'Oron, chirurgien à Vevey, reçu gratuitement bourgeois à cause des services qu'il avait rendu aux pauvres de l'hôpital. (16 février 1625. *Manual* 18, f. 17.)

Jouyse (Emmanuel), docteur de l'Université de Leyde, vint s'établir à Vevey, en mai 1625, on lui donna un logement et une pension de 20 florins par mois (*Manuel*, 1625, f. 26 et 27).

En 1625, *Pierre Pillissier*, barbier de Vevey, reçoit 6 fl. 4 s. pour avoir examiné „les signes“ sur le corps de quelques sorcières. (*Comptes du capitaine de Chillon*.)

Le 7 août 1629, on procède à Vevey à l'établisse-ment d'un conseil de santé (à cause de la peste), com-posé de trois conseillers, trois bourgeois, un médecin et un apothicaire. (*Manual* XVIII, f. 128.) — Un médecin spécial destiné à soigner les pestiférés, *Phi-lippe Pasche*.

Fatio (Pierre) de Chiavenna, chirurgien à Vevey, reçu bourgeois le 17 décembre 1640.

Bergonsi (Honoré) de Draguignan, chirurgien à Vevey, reçu bourgeois de cette ville le 4 mars 1643.

En 1649, le Dr *Sève* (Philibert de) médecin à Vevey, épouse Catherine Peleus ou Pelé, fille du pasteur de cette ville. Sa maison est détruite dans le grand incendie de 1686, où 250 maisons et 10 personnes furent brûlées. (*Alfred Cérésolle*, „Chronique de Vevey“.) Le Dr *Sève*, reçu bourgeois de Vevey le 12 septembre 1661, acheta des prés en Sully près Burier, en 1703 (*Millioud*, „Comptes du capitaine de Chillon“).

En 1682, *Aimé de Bolaz* (mort 28 août 1724), médecin ordinaire de la ville et *Levade, Jean-Anth.*¹⁾, chirurgien de Vevey, font le rapport médico-légal suivant:

¹⁾ C'était le fils de *Louis Cyprien Levade*, maître-chirurgien français, réfugié pour cause de religion à Vevey dont il fut reçu bourgeois le 2 février 1685. Il mourut le 24 décembre 1723.

„Nous soussignez enjoincts par ordre de la Noble Justice de faire visite du corps de la fille Ouvrière d'honneste Jaques Barret défuncte dans sa vigne Attestons qu'après avoir examiné entièrement son corps, on ne s'est apperçu ni de fracture ni de playe, ni de contusion; ainsi on conjecture qu'il s'est faite une impression sur les Esprits animaux par les vapeurs malignes et vénéneuses de la foudre, comme il arrive dans les fortes apoplexies. Ainsi le déposons à Vevey dans l'Hospital, le 1^{er} juin 1682.“

Le Dr *Spon, Jacob*, médecin, né en 1647 à Lyon, auteur de nombreux mémoires sur l'archéologie, les voyages, l'histoire, vint à Genève dans l'année 1683, de là à Vevey, où il mourut à l'hôpital le 25 décembre 1685 (Dict. A. de Montet). Son testament fut homologué en cour de justice de cette ville, le 5 janvier 1686.

En 1699, *Pierre Pelissier* et *Jean Menens* étaient aussi chirurgiens à Vevey.

Moudon. En 1638, *Bel*, médecin, originaire de Picardie.

En 1645, *Muller*, chirurgien.

En 1678—89, *Chatelanat, Fr.*, chirurgien.

En 1675—77, *Tiollier*, médecin, réfugié de Chambéry.

En 1684, *Roux, Louis-Clément*, médecin, originaire de Vienne en Dauphiné.

En 1687, *Menière* (ou *Mesnière*), chirurgien, originaire de Mons en Dauphiné.

En 1689, *Gilles*, chirurgien, réfugié, originaire de Calvisson en Languedoc.

Aigle. En 1648, *Marion, Matthieu*, chirurgien. Peut-être de la vieille famille du village d'Ollon.

En 1688, *Garnier, Paul*, chirurgien, réfugié français.

En 1698, *Freboul, Jacques*, Français, réfugié de Montpellier, chirurgien de profession, ayant très humblement supplié de le vouloir bien tolérer dans ce lieu avec sa famille et de pouvoir professer de son métier. Sous offre qu'il fait de se comporter chastement parmi nous et ayant produit de suffisantes attestations, il a été accepté en sa demande pour autant de temps que le Conseil trouvera à propos et qu'il se comportera bien.

Bex. En 1668, *Maury* (ou *Mauris*), chirurgien, natif de Barcelone.

En 1688; *Leclerc*, chirurgien.

En 1693—94, *Mejan*, chirurgien, de Sommière en Languedoc.

Ollon. En 1682, *Kropfli*, chirurgien.

Montreux. En 1696, *Lötscher*, opérateur (Comptes du bailli de Vevey).

En 1699, *Chenaux*, opérateur (Comptes du bailli de Vevey).

Aubonne. *Mayerne* (Théodore-Turquet de), né à Genève en 1573, mort en 1655. Après une vie très active, ce célèbre protestant, médecin de Henri IV, de Jacques I^{er} et de Charles I^{er}, vint s'établir à Aubonne, dont il avait acheté la baronnie. Il a publié de nombreux ouvrages de chimie, de matière médicale et de médecine. En voir la liste dans le „Dict. biograph.“ de Montet.

Morges. En 1653, honorable et prudent *Pache, Jehan*, dit le *Jeune*, fils d'Esaye. Bourgeois de Morges et de St-Prex („Armorial de la vénérable Abbaye“, bibliothèque de Morges. Manuscrit).

Pierre-Benjamin Pache, né en 1678 ou 1679, docteur en médecine, secrétaire du Conseil.

Le Dr *Jacob Pache*, né en 1654, neveu de Jehan, était médecin de la Bastille et mourut à Paris.

Cossonay. En 1685, *Flamand*, médecin réfugié des Cévennes. Il se fixa à Payerne en 1690.

Chavornay. *François Vignes*, allié Malherbe, chirurgien, du Languedoc, meurt en 1695 (ou commencement de 1696).

Avenches. En 1642—55, *Bricod*, chirurgien.

En 1644, *Tuffé*, chirurgien, de Genève.

En 1661—66, *Collon, Henri-Philippe*, chirurgien.

En 1662, *Bovery*, médecin-chirurgien, à Moudon de 1665—74.

En 1668, *Stechli*, chirurgien, de Bâle.

En 1670—71, *Beaulieu* (ou Bremon dit Beaulieu), chirurgien.

En 1675—76, *Leroy*, chirurgien.

En 1677—80, *de Scheyterberg*, chirurgien, de Borby en Saxe.

En 1684, *Bertin*, chirurgien, originaire de Blanzac en Angoumois.

En 1685—86, *Sapte, Sat*, médecin.

En 1687, *Münsinger*, chirurgien, de Berne.

En 1685, *Chabot*, chirurgien.

En 1688—89, *Duval*, chirurgien.

En 1689, *Gonnon*, chirurgien, de Privas (Vivarais).

Payerne. En 1618—21, *Loris*, surnommé *Bouïn*, médecin.

En 1629—34, *Kerler*, médecin.

En 1635—54, *Du Boys* (Dubois), originaire de Montbéliard, médecin.

En 1649, *Schoffel*, chirurgien.

En 1657, *Gorlaz*, médecin.

En 1671, *Fattit, David*, chirurgien.

En 1683, *de Trey*, médecin et conseiller de la ville.

En 1685—99, *Vignau* ou *Vignol*, chirurgien, de France.

En 1686—87, *E. Stalden*, chirurgien.

Granges. En 1654, *Bovey, S.-F.*, opérateur „chirurgique“ (il posait des cautères).

Yverdon. La ville d'Yverdon donne en 1606 comme traitement à son médecin 1 muid de froment, 2 chars de bois, 3 setiers de vin, un jardin et 40 florins. Le Dr Duport est remplacé en 1609 par *Dominique de Borgneaux*, de Maestricht en Flandre. En 1610 lui succède *Guillaume Bulet*, docteur en médecine, de Bâle.

En 1618, *Laurent Demontins-Borboni*, bourgeois de Genève, est nommé médecin de la ville.

En 1621, c'est *Pierre Portefuix*, médecin et apothicaire, du Dauphiné, qui est chargé du service médical.

En 1625, le Dr *Perrusset* est remplacé par le Dr *Mestrezat*, d'Orbe.

En septembre 1628 les pestiférés sont soignés par le Dr *Schwab* et depuis octobre par *Perruchon, Isaac*, chirurgien, de Genève.

En 1635, le Dr *Bulet, Abraham*, de Chavornay, se fixe à Yverdon.

En 1636, *Daniel Testaz*, d'Yvonand, prend la succession de Perrusset, décédé.

En 1644, *Warnay*, chirurgien, de Genève, est reçu habitant; il meurt en 1693.

En 1648, *Jean-Dominique Chabrey*, premier médecin du comte de Montbéliard, est nommé médecin de la ville (mort en 1669). Chabrey a fait des additions à l'*Historia plantarum* de Jean Bauhin (Yverdon 1650) et publié un abrégé de ce grand ouvrage, sous le titre de „*Stirpium Icones et sciagraphia*“. Genève 1666.

En 1649, *Daniel Schaffer* s'établit comme chirurgien.

En 1669, *M. de Harsy*, médecin, reçoit 16 coupes de froment, 100 florins en argent, un char de vin, un char de bois et la jouissance d'un jardin. *Henri-Jacob Neubrand* est chirurgien.

En 1674, LL. EE. mettent en apprentissage de chirurgien, Bastian fils de feu *Louis Develey*. La ville concourt à cette œuvre pour cent florins.

En 1676, *Jean Blachière*, de Nismes, est chirurgien.

En 1678, *Etienne Planier*, de Vivarais est chirurgien.

En 1682, le Dr *Antoine Drelincourt* (fils du pasteur Drelincourt, neveu du médecin Drelincourt) vient d'Orbe à Yverdon tous les mercredis. Il reçoit 15 florins par voyage et 4 batz par visite. Drelincourt pratiquait à Orbe depuis le 5 juin 1678. Il mourut sans postérité (voir France protestante).

En 1682, le Dr *Emmanuel Vuarney* amodie, avec les apothicaires Pichard et Perrin, les bains d'Yverdon pour 30 ans.

En 1684, *Jean Augier* est chirurgien.

Nyon. En 1669, *Du Collet, Jean*, opérateur, de Montpellier.

En 1689, *Bayle, Louis*, chirurgien, réfugié de Vinay en Dauphiné.

En 1695, *Cley*, chirurgien, réfugié.

Le procès criminel de la dernière sorcière brûlée à Genève le 6 avril 1652 (publié par le Dr *Ladame*, Paris 1888, Bureaux du Progrès médical) nous a conservé les noms du médecin *Bernard* et du maître chirurgien *Jugaut*, de la ville de Nyon. Appelés comme experts ils n'hésitèrent point à considérer comme des marques diaboliques les points insensibles qu'ils constatèrent sur l'accusée et que les médecins genevois attribuaient à une maladie naturelle. Ils représentaient sans nul doute l'opinion des médecins de cette époque d'épidémie de sorcellerie, où la superstition et l'ignorance étaient générales.

La consultation demandée en 1651 à l'Université de Bâle par les bannerets du canton de Vaud, à l'occasion d'un procès en sorcellerie intenté à deux habitants de Lonay sur Morges, aurait dû modifier l'opinion des médecins et des juges. Nous empruntons ce document au „Cours de médecine légale“ de M. le professeur Larguier des Bancelles. (Leçon d'ouverture, Université de Lausanne, octobre 1890.) „Il s'agissait, en dehors des questions d'ordre purement juridique posées par l'autorité bernoise à la Chambre des bannerets, de savoir s'il était permis de se fonder avec assez de certitude sur la présence du stigmate corporel, pour appliquer à l'accusé la torture entière. La réponse de la faculté de médecine de Bâle a été conservée; elle est négative et empreinte d'une ironie sceptique qui trahit le sentiment que de pareils débats suggèrent à ses auteurs. „Les questions posées, remarque tout d'abord le rapport, n'appartiennent pas à proprement parler au domaine médical. Les médecins ont à s'occuper du traitement et de la guérison des malades et non point des sorciers et autres gens du même accabit. Cependant d'après les analogies et les principes médicaux nous ne pouvons considérer les relations de convulsions sataniques que comme de pures illusions des sens.“ Les experts démontrent ensuite que les stigmates proviennent la plupart du temps de causes naturelles et que leur origine ne doit pas être recherchée en dehors des phénomènes connus. „Et s'il en est dont le point de départ procède, en vertu de la permission divine, de forces surnaturelles, voire même diaboliques, ils ne sauraient pas davantage constituer des preuves de culpabilité.“

Les procès de maléfice devinrent très nombreux à la fin du XVI^e et au commencement du XVII^e siècle. On exécute jusqu'à 50 sorciers („vaudai“) par an. Sur 100 personnes se livrant à la sorcellerie, on compte